

**Conseil d'administration
Séance du 9 octobre 2020**

Délibération modificative n°26-2020

Participation au marché/accord-cadre avec Caen la mer : acquisition de matériel actif de réseau, prestations d'installations et maintenance associées

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu la délibération du 16 février 2018 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au domaine « domaine des technologies de l'information et de la communication »,

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents, entre la Communauté urbaine Caen la mer, diverses communes, le CCAS de la ville de Caen et des syndicats intercommunaux, en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Par délibération du 16 février 2018, le conseil d'administration a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes « domaine des technologies de l'information et de la communication » ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération, définissant la nature et l'étendue de leur besoin et actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil d'administration de participer au marché /accord-cadre mentionné, ci-dessous, et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe :

Marché : Acquisition de matériel actif de réseau, prestations d'installations et maintenance associées.

DELIBÉRATION

Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'un groupement de commandes « Technologies de l'information et de la communication » pour la Communauté urbaine Caen la mer, diverses communes, le CCAS de la ville de Caen et les syndicats intercommunaux,

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide de participer au marché relatif à l'acquisition de matériel actif de réseau, prestations d'installations et maintenance associées.

Acte que la participation à la consultation engage l'ésam Caen/Cherbourg à exécuter le marché accord/cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues,

Approuve l'expression des besoins de l'ésam Caen/Cherbourg annexée à la présente délibération,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22
Vote : majorité à l'unanimité des voix